

Sobriété fiscale et budgétaire

L'Agglomération Cannes Lérins baisse la dette, investit et défend les contribuables et les entreprises

Lors de l'adoption du budget 2026 en Conseil communautaire jeudi 30 avril, David Lisnard, président de l'Agglomération Cannes Lérins, a réaffirmé son engagement constant en faveur de la préservation du pouvoir d'achat des ménages et du soutien à l'attractivité économique.

Concrètement, comme cela est le cas depuis 2014, aucune augmentation des impôts ne sera appliquée, et aucune taxe sur le foncier bâti additionnelle sur les ménages ne sera instaurée. Cette sobriété fiscale est unique en France.

Ainsi, l'Agglomération Cannes Lérins maintient sa politique de gestion rigoureuse des finances publiques et programme de diminuer la dette de -4,3 millions d'euros en 2026 tout en maintenant une prévision de 38,7 millions d'euros d'investissement dans des projets d'avenir.

« Au moment où s'ouvre ce nouveau mandat communautaire, nous maintenons notre ligne de conduite qui repose sur la défense du contribuable, la protection des populations face aux inondations, la protection de l'environnement, le développement des transports et le dynamisme des entreprises. Notre Agglomération fait partie des rares intercommunalités, sinon l'une des seules, à ne pas appliquer de taxe additionnelle sur le foncier bâti. En conjuguant sobriété fiscale, économie de fonctionnement, réduction de la dette et poursuite de l'investissement dans des projets structurants, nous démontrons qu'il est possible d'avoir un service public performant lorsqu'il est délivré en responsabilité ».

David Lisnard, maire de Cannes et président de l'Agglomération Cannes Lérins

Sobriété fiscale, désendettement et investissement : la méthode Cannes Lérins

Malgré un cadre budgétaire contraint, l'Agglomération Cannes Lérins maintient sa **politique de sobriété fiscale**. Ainsi, lors de l'adoption du budget 2026 en Conseil communautaire, David Lisnard a annoncé deux mesures claires **en faveur du contribuable et des entreprises** :

- **aucune augmentation du taux d'impôts ;**
- **aucune taxe sur le foncier bâti additionnelle sur les ménages ;**

En outre, l'Agglomération cannoise **maîtrise strictement** ses dépenses de fonctionnement et **réduit** sa dette :

- **aucune hausse des dépenses de fonctionnement** par rapport à 2025 ;
- **diminution de la dette de -4,3 millions d'euros** en 2026.

Ces dispositions traduisent une **ligne de conduite constante** instaurée depuis la création de l'Agglomération cannoise en 2014. Il s'agit d'un acte fort alors que les finances de l'intercommunalité sont privées d'importantes ressources du fait des **prélèvements incessants de l'Etat** :

- **hausse imposée de 343 000 euros** des charges patronales en 2026 (et +4 millions de hausse de charges cumulées sur la période 2025-2028) ;

- **diminution de 1,3 million d'euros** de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) censée couvrir les transferts de compétence de l'Etat à l'Agglomération (depuis 2014, l'Etat a ponctionné 59,3 millions d'euros à l'Agglomération Cannes Lérins) ;
- **diminution des compensations fiscales par l'Etat** : -1,4 million d'euros pour l'Agglomération (à l'origine, l'Etat a annoncé réduire de 50% les bases de la Cotisation Foncière des Entreprises pour soutenir la compétitivité, et s'était engagé à verser intégralement la compensation aux collectivités qui percevaient ces recettes. Une décision non-tenue.) ;
- **ponction potentielle à hauteur de 2,2 millions d'euros** pour le Fonds de réserve DILICO, une taxation déguisée des collectivités pour réduire le déficit de l'Etat.

Pour autant, la gestion rigoureuse des finances de l'Agglomération Cannes Lérins lui permet d'engager **38,7 millions d'euros d'investissement**¹ dans la poursuite des programmes structurants tels que :

- le **programme d'actions et de prévention des inondations** (4,3 millions d'euros inscrits au budget principal) comme la création du bassin écrêteur de crue du Carimaï entre Cannes et Le Cannet, la réalisation d'un bassin de rétention à l'Ecoparc de Mougins, le recalibrage du vallon de la Théoulière à Mandelieu-La Napoule, du cours d'eau La Frayère à Cannes ou encore des vallons théouliens ;
- la **modernisation de la collecte et du traitement des déchets** (5 millions d'euros inscrits au budget principal) avec notamment l'amélioration des équipements de collecte ;
- le **développement des énergies renouvelables** (2 millions d'euros inscrits au budget principal) avec par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques sur le Centre aquatique Grand Bleu. A noter également, 6,6 millions d'euros inscrits au budget de la Régie Palm Bus pour l'achat de bus à hydrogène ;
- **l'amélioration du réseau de transport** (4,1 millions d'euros inscrit au budget annexe « Mobilité urbaine ») comme la réalisation du BHNS Rocheville au Cannet ou la modernisation du dépôt de la Roubine à Cannes-La Bocca ;
- **la modernisation du réseau d'assainissement** (8 millions d'euros inscrits au budget annexe « Assainissement ») avec la poursuite de restructuration des canalisations de la Croisette, du poste de refoulement Robinson à Mandelieu-La Napoule, du collecteur boulevard Carnot au Cannet, du poste de refoulement des Bréguières à Mougins, et bien sûr la poursuite du déploiement de la réutilisation des eaux usées traitées.

L'ensemble de ces opérations est couvert à **14,7% par des subventions** soit 5,7 millions d'euros.

Retrouvez les grandes réalisations engagées pour le nouveau mandat dans le communiqué de presse suivant : [David Lisnard, réélu président de l'Agglomération Cannes Lérins, fixe le cap pour relever les grands défis du bassin de vie.](#)

¹ 25,8 millions d'euros inscrits au budget principal ; 8 millions d'euros inscrit au budget annexe « Assainissement » ; 4,3 millions d'euros inscrit au budget annexe « Mobilité urbaine » et 600 000 euros inscrit au budget annexe « Cité des entreprises ».